



DE MAR A MAR
PYRÉNÉES DE CIRQUE

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION

RÉSIDENCES DE CRÉATION

2ème APPEL À PROJETS

Résidences itinérantes de création destinées à des projets de cirque contemporain dans les Pyrénées 2016-2018

(Date limite de présentation de projets: **1er septembre 2017**)

De Mar a Mar est un projet de coopération pour les années 2016-2019, cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 65% via le Fonds Européen de développement économique et régional (FEDER) à travers le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020).

Ce projet a pour objectif de favoriser la création et la diffusion du cirque contemporain sur l'ensemble des régions transfrontalières des Pyrénées, en utilisant pour cela des actions orientées vers la formation et l'accompagnement des artistes circassiens en créant des relations solidaires au sein de ce milieu professionnel : centres de création et de formation, équipes artistiques consolidées et programmeurs.

Initié par 14 partenaires de l'espace transfrontalier, des actions innovantes sont envisagées. Par exemple :

- un compagnonnage solidaire entre compagnies consolidées et artistes émergents
- un fonds d'aide mutualisée pour la recherche et la création.
- un système de sélection et de suivi conçu comme un espace d'échanges de savoirs entre artistes et professionnels
- des actions de formation destinées à préparer l'insertion des jeunes artistes
- un réseau de diffusion pour accompagner les artistes dans leurs premiers pas et sensibiliser les programmeurs à l'accompagnement.



Projet financé par le FEDER

Cet appel à candidature s'inscrit dans le dispositif **du Fonds d'Aide à la création**, qui est destiné à améliorer les conditions de création des artistes et des compagnies et à favoriser leur mobilité de part et d'autre des Pyrénées tant durant le processus de création qu'ensuite dans leur diffusion.

A travers ce Fonds d'aide à la création, les partenaires de **De Mar a Mar** souhaitent:

- Offrir aux compagnies la possibilité de travailler leur création sur d'autres territoires, avec comme objectif de pouvoir entrer en contact le plus tôt possible avec différents réseaux de diffusion et différents publics.
- Augmenter les possibilités de diffusion et de promotion des spectacles de cirque au cours des différentes phases de création, de la genèse du projet jusqu'à sa diffusion.
- Élargir le champ d'action des compagnies de cirque pour que leur travail acquiert une dimension transfrontalière.
- Contribuer à la création de spectacles de cirque contemporains destinés à la diffusion, qui peuvent être présentés dans des configurations différentes et qui souhaitent s'exporter à l'international.

Dans le cadre de cet appel à projets de Création, De Mar a Mar accompagnera:

- **Des projets d'artistes ou compagnies émergents (modalité B)**
- **Des projets d'artistes ou compagnies consolidés (modalité C)**

Attention : un autre appel à candidatures pour de la recherche (en modalité A) est également actuellement ouvert.

Le soutien à la création se fera à travers la mise à disposition d'espaces de création, d'accompagnement (artistique, technique et/ou de gestion) adapté aux besoins et aux nécessités du projet et d'un soutien financier à la création.



Projet financé par le FEDER

MODALITÉS B et C

Critère commun aux 2 modalités de création :

Appartenir à la zone géographique correspondant à la Catalogne, Nouvelle Aquitaine, Aragon, Occitanie, Euskadi, Navarre, avec une préférence pour la zone transfrontalière entre l'Espagne et la France¹ (vivre ou avoir le siège social de la compagnie sur ce territoire).

Pour les deux modalités de création : parmi les réponses à cet appel à candidature, **entre 5 et 10 propositions** seront sélectionnées.

Les résidences se feront exclusivement sur les territoires de la "zone transfrontalière" et dans les espaces de création suivants :

-Espagne : Barcelone (La Central del Circ) – Huesca (Centro Cultural del Matadero) - Bilbao (Harrobia ou Zirkozaurre)

-France : Toulouse (La Grainerie et Université Jean-Jaurès), Ax-les-Thermes (Ax Animation), Communauté d'agglomération Pays Basque (Salle culturelle Harri Xuri à Louhossoa et Salle Arradoi à Saint Jean le Vieux).

B // Fonds d'aide à la création pour les compagnies émergentes

Destinataires

Tout **artiste ou compagnie professionnelle émergent(e)** qui a un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain qui répond aux critères suivants :

- Le terme **émergent** fait référence à un artiste ou une compagnie qui n'a pas encore créé de spectacle de longue durée et n'a pas été diffusé.
- Être un porteur d'un projet artistique inédit d'une durée minimale de 30 minutes (si le projet est destiné à des représentations dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être représenté dans une salle), avec un calendrier de création et de production défini.

Chaque projet sélectionné obtiendra :

- la **mise à disposition d'espaces de résidence de création** : entre 2 et 3 résidences d'une durée de 1 à 2 semaines chacune. Les résidences pourront s'effectuer **entre novembre 2017 et février 2019**.
- Une **bourse de création de 5.000 euros** (TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de production que la compagnie ou l'artiste pourrait

C // Fonds d'aide à la création pour les compagnies consolidées

Destinataires

Tout **artiste ou compagnie professionnelle consolidé(e)** qui a un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain qui répond aux critères suivants :

- Le terme **consolidé** fait référence à un artiste ou une compagnie qui a créé au moins un spectacle présenté dans les circuits de diffusion.
- Être un porteur d'un projet artistique inédit d'une durée minimale de 30 minutes (si le projet est destiné à des représentations dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être représenté dans une salle), avec un calendrier de création et de production défini.

Chaque projet sélectionné obtiendra :

- la **mise à disposition d'espaces de résidence de création** : entre 2 et 3 résidences d'une durée de 1 à 2 semaines chacune. Les résidences pourront s'effectuer **entre novembre 2017 et février 2019**.
- Une **bourse de création entre 5.000 et 10.000 euros** (TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de production que la compagnie ou

¹La "zone transfrontalière" est composée de :

- En Espagne : Gipuzkoa, Navarre, Huesca, Lleida, Girona, Barcelona, Tarragona, Zaragoza, La Rioja, Bizkaia y Araba / Álava

- En France : Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées orientales.

- Andorre



avoir lors de ces résidences.

- Une **bourse de mobilité** (d'un montant maximum de 2.000€, TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de transport et d'hébergement pour les résidences ayant lieu à l'extérieur de la zone d'origine.
- un **accompagnement** dans son processus de création (soutien administratif, communication, etc.) Un référent par projet sera désigné parmi les partenaires du projet De Mar a Mar.

L'artiste ou la compagnie sélectionné(e), s'engage à :

- réaliser les résidences dans **au moins deux espaces différents** dont **une hors de son pays d'origine**, si les calendriers des espaces de création le permettent.

- présenter une étape de travail lors de chaque résidence, si l'évolution du travail le permet.

- participer à la dynamique de chaque espace de résidence: rencontres avec les différents publics (médiation culturelle); présentations, etc.

- justifier de la totalité de l'aide perçue par **des factures**, en présentant des **copies de justificatifs de dépenses réalisées** avec l'aide (bourse de création : salaires de répétition, direction artistique et autre dépenses de création/ Bourse de mobilité : factures d'hébergement, repas et transport).

-en cas de présélection, être disponible **entre le 16 et le 19 octobre 2017** pour se rendre à Toulouse pour le montage et la présentation du projet (cf. Processus de sélection).

- participer aux événements des partenaires ou partenaires associés qui décident de programmer la compagnie (cf. Modalité de sélection). Cette participation sera rémunérée en fonction du type de présentation (work-in-progress, avant-première, première ou représentation), tout en respectant les conditions habituelles pratiquées dans chaque pays. Une convention spécifique sera signée.

- collaborer avec les partenaires sur **l'avancée du projet** (réunion, questionnaires, évaluations, etc.) En cas de non-respect de cette condition, De Mar a Mar pourra demander au bénéficiaire, le remboursement total ou partiel de la bourse.

- contacter les différents espaces pour adapter les besoins techniques et logistiques ainsi que le calendrier des résidences.

l'artiste pourrait avoir lors de ces résidences.

- Une **bourse de mobilité** (entre 2.000 et 3.000€ maximum, TVA incluse), destinée à couvrir les dépenses de transport et d'hébergement pour les résidences ayant lieu à l'extérieur de la zone d'origine.
- un **accompagnement** dans son processus de création (soutien administratif, communication, etc.) Un référent par projet sera désigné parmi les partenaires du projet De Mar a Mar.

L'artiste ou la compagnie sélectionné(e), s'engage à :

- réaliser les résidences dans **au moins deux espaces différents** dont **une hors de son pays d'origine**, si les calendriers des espaces de création le permettent

- présenter une étape de travail lors de chaque résidence, si l'évolution du travail le permet.

- participer à la dynamique de chaque espace de résidence: rencontres avec les différents publics (médiation culturelle); présentations, etc.

- justifier de la totalité de l'aide perçue par **des factures**, en présentant des **copies de justificatifs de dépenses réalisées** avec l'aide (bourse de création : salaires de répétition, direction artistique et autre dépenses de création/ Bourse de mobilité : factures d'hébergement, repas et transport).

-en cas de présélection, être disponible **entre le 16 et le 19 octobre 2017** pour se rendre à Toulouse pour le montage et la présentation du projet (cf. Processus de sélection).

- participer aux événements des partenaires ou partenaires associés qui décident de programmer la compagnie (cf. Modalité de sélection). Cette participation sera rémunérée en fonction du type de présentation (work-in-progress, avant-première, première ou représentation), tout en respectant les conditions habituelles pratiquées dans chaque pays. Une convention spécifique sera signée.

- collaborer avec les partenaires sur **l'avancée du projet** (réunion, questionnaires, évaluations, etc.) En cas de non-respect de cette condition, De Mar a Mar pourra demander au bénéficiaire, le remboursement total ou partiel de la bourse.

- contacter les différents espaces pour adapter les besoins techniques et logistiques ainsi que le calendrier des résidences.

L'évaluation des projets prendra en compte:

- l'adéquation du projet avec la modalité sélectionnée;
- la qualité artistique, le niveau technique et l'aspect novateur du projet;
- l'importance des disciplines du cirque;
- le temps dédié à la création;
- le calendrier de création
- la direction et/ou accompagnement artistique (regard extérieur, directeur);
- la volonté d'utiliser les ressources du projet " De Mar a Mar" (réseau d'espaces de création, projection sur le territoire, etc.);
- les perspectives de développement du projet (gestion et diffusion de la création);
- l'adaptation du projet envers les différents publics du territoire transfrontalier (en imaginant peu de texte, ou pas du tout);
- la viabilité de la fiche technique pour l'adaptation dans les différents lieux de création puis de représentation.

Les compagnies ou artistes sélectionnés signeront un accord avec l'un des partenaires de "De Mar a Mar", qui définira le soutien au projet et l'engagement de chacune des parties.

----- PROCESSUS DE SÉLECTION -----

Le comité de sélection sera composé des représentants des partenaires au projet " De Mar a Mar". La sélection se fera **en deux étapes** :

1. **Présélection:** sur la base des candidatures reçues, le comité de sélection de "De Mar a Mar" présélectionnera **en septembre 2017** les projets qui participeront à la seconde phase de sélection.
2. **Sélection:** les compagnies présélectionnées seront invitées à préparer une **présentation de leur projet en format work-in-progress (15 minutes maximum), suivi d'un entretien**. Les représentants des espaces de création et les programmeurs membres du projet "De Mar a Mar", assisteront à cette présentation qui aura lieu à Toulouse entre les 17 et 19 octobre 2017. Afin d'être définitivement sélectionné, un projet devra éveiller l'intérêt d'au moins 3 espaces de programmation (qui les diffuseront à partir de l'été 2018). Pour la sélection, les frais de déplacement (repas, logement, transport) des compagnies seront pris en charge par les partenaires du projet "De Mar a Mar".



----- ENVOI DES CANDIDATURES -----

Le formulaire de candidature pour chaque modalité est disponible en ligne sur le site internet “De Mar a Mar” <https://demaramarblog.wordpress.com>, ainsi que sur les pages internet des partenaires de “De Mar a Mar” :

[Modalité B – Formulaire - Projets de création d'artistes ou compagnies émergents](#)

[Modalité C – Formulaire - Projets de création d'artistes ou compagnies consolidés](#)

Attention! Il est impératif de compléter le formulaire en ligne pour pouvoir participer à cet appel à candidatures.

Sur demande, par mail, nous pourrions vous faire parvenir la liste des questions auxquelles il faudra répondre dans le formulaire.

Par ailleurs, si vous souhaitez envoyer des documents complémentaires (photographies, fiche technique, dossier du spectacle, etc.), merci de les envoyer à l’adresse mail suivante : **projetdemaramar@gmail.com**, sous format PDF (**taille maximum: 5MB**).

Date limite de dépôt des projets : 1er septembre 2017 à 23h59

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter :

jusqu’au 31 juillet 2017

La Central del Circ - Nini Gorzerino, creacio@lacentraldelcirc.cat

Hameka – Aurélie Pousset, a.pousset@cc-errobi.fr

entre le 24 août et le 1er septembre 2017

La Grainerie - Jean-Marc Broqua, jm-broqua@la-grainerie.net

La Grainerie - Hélène Métaillé, h-metailie@la-grainerie.net

(entre le 31 juillet et le 24 août, nous ne pourrions répondre à vos questions)



Partenaires du projet « De Mar a Mar »

La Grainerie (Occitanie)
APCC - La Central del Circ (Cataluña)
Associació de Circ Rogelio Rivel (Cataluña)
Ax-Animation (Occitanie)
Ayuntamiento de Bilbao (País Vasco)
Ayuntamiento de Huesca (Aragón)
Belén Alvarez (Navarra)
Consorci Transversal (Cataluña)
Communauté d'agglomération Pays Basque - Hameka (Nouvelle-Aquitaine)
Communauté d'agglomération Pays Basque - Scène de Pays Baxe Nafarroa
(Nouvelle-Aquitaine)
Diputación de Huesca (Aragón)
Réseau en Scène Languedoc-Roussillon (Occitanie)
Université de Toulouse II Jean-Jaurès (Occitanie)
Ville de Toulouse – Le Lido (Occitanie)

Partenaire associé
Fira Tàrrega (Catalogne)

De Mar a Mar – Pyrénées de cirque est un projet de coopération pour 2016-2019 avec un budget de 1.990.390 € co-financé par l'Union européenne à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au travers du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier.

